Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 35 (1971) **Heft:** 139-140

Artikel: Reviviscence en ancien québécois de mots gallo-romans sous

l'influence de l'anglais

Autor: Juneau, Marcel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399510

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVIVISCENCE EN ANCIEN QUÉBÉCOIS DE MOTS GALLO-ROMANS SOUS L'INFLUENCE DE L'ANGLAIS

En parcourant les inventaires de biens québécois des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, on découvre quels sont les premiers anglicismes lexicaux qui, après la conquête anglaise de 1760, apparaissent dans la langue des Québécois. Nous avons déjà écrit un bref article en ce sens dans le *Bulletin des Jeunes Romanistes* de Strasbourg (XVI, 1969, p. 33-39).

Il est cependant d'autres termes qui surgissent dans les inventaires de biens après 1760 et qui ne sont probablement pas des anglicismes au sens plein du mot, mais plutôt de vieux termes hérités, au xVII^e siècle, des parlers de France du Nord-Ouest, de l'Ouest ou du Centre et qui, en train de tomber en désuétude au moment de la conquête, ont connu une reviviscence sous l'influence de mots apportés par l'anglais.

Notre propos ici est d'étudier deux de ces termes, soit *cloque* et *moque*. Avant d'aller plus avant, nous tenons à signaler que nous avons dépouillé pas moins de 900 inventaires de biens et que, surtout, environ la moitié date du régime français. C'est donc dire que l'apparition d'un terme nouveau après 1760 dans nos documents est des plus significatives.

CLOQUE

Voici en premier lieu les attestations relevées dans nos documents (pour les sigles utilisés, voir en fin d'article) :

« une cloque d'étoffe du pays » (APQ, Larue, 19-20 janv. 1789, Neuville); « une grosse cloque » (APQ, AN, 6 fév. 1797, Québec); « une cloque de chat » (APQ, PC, Berry, 21 mai 1800, Québec); « 1 cloque en peau de chat » (id., 23 mai 1800); « cloque de camelot » (id.); « une cloque fletchine » (APQ, PC, Guay, 1827, Lévis); « Une clock de flushing » (APQ, AN, 26 juin 1833, L'Ancienne Lorette); « une cloque de bonne étoffe du pays » (APQ, PC, Guay, 1838, Lévis); « revêtir de sa cloque » (APQ, PC, Salaberry, 1864, Sainte-Martine).

Le Glossaire du parler français au Canada (Québec, 1930; nous emploierons désormais Glossaire) enregistre cloque avec le sens de « capote militaire, manteau » (c'est aussi ce sens que semble présenter le mot dans les contextes fournis par les documents d'archives), et considère qu'il est un emprunt du québécois à l'anglais (cloak « manteau »). Dans Le phonétisme du français canadien face à l'adstrat anglo-américain, M. Gendron reprend à son compte cette étymologie anglaise proposée par le Glossaire, mais croit qu' « il a pu y avoir interférence avec un mot dialectal » 1. M. Gendron base son argumentation sur le fait que, d'une part, le Glossaire, tout en optant pour une origine anglaise de cloque dans le français du Québec, signale tout de même ce mot dans quelques parlers de France (« Vx fr. Cloche, cloque = manteau en forme de cloche »; « Dial. Cloque = manteau de voyage, Champagne »), et que, d'autre part, cloque est prononcé en québécois klòk (transcription du Glossaire), ce qui est contraire à la tendance du québécois à prononcer avec of fermé les mots anglais avec diphtongue ou qu'il a intégrés à son lexique (p. ex. boat se prononce $b \circ t$).

Cette hypothèse d'un apport possible des parlers de France est, en fait, renforcée si l'on consulte le FEW (2/1, 791b-792) où l'on trouve notamment : « a. fr., m. fr. : cloche : « manteau de voyage tombant jusqu'aux pieds » (Coucy-1633) ; a. pic. : cloke : id. ; Jersey : clioque : « manteau » ; Guernesey : clôque : id. ².

Cependant, comme le prouvent incontestablement les attestations glanées à travers les documents d'archives, cloque n'était pas répandu au Québec avant la conquête ³. Il faut même attendre une vingtaine d'années après cette conquête, c.-à-d. pratiquement une génération, avant que n'apparaisse la première attestation, ce qui se produit en général pour les anglicismes québécois de la première heure. Force nous est donc de conclure que cloque a subi une diffusion à la fin du xviiie siècle sous l'impulsion de l'anglais. La graphie clock de la première moitié du xixe siècle (voir ci-dessus) est particulièrement révélatrice d'une influence anglaise qui atteint même

^{1.} Voir p. 36 de cet article dans Études de linguistique franco-canadienne, Paris-Québec, 1967, publié par J.-D. Gendron et G. Straka.

^{2.} Cloche (cloque en normanno-picard, d'où vient d'ailleurs l'anglais cloak attesté depuis le moyen âge, voir Oxf. Engl. Dict., vol. II) « manteau » est une création imaginée à partir de cloche « instrument qui sonne... ». Remarquons que le champenois cloque (!) donné par le Glossaire est ignoré du FEW.

^{3.} L'historien R.-L. Séguin, dans La civilisation traditionnelle de l'« habitant » aux XVII^e et XVIII^e siècles (Montréal-Paris, 1967), ne signale pas non plus ce mot dans les pages qu'il consacre au costume québécois de jadis (p. 437-474).

l'orthographe du mot. La définition du Glossaire « capote militaire... » donne à penser que le mot a été propagé par les militaires britanniques.

Il est toutefois très possible que dans le fin fond de la mémoire de certains vieux Québécois de l'époque, le mot cloque, apporté par l'ancêtre normand, ait encore subsisté. Le fait que le mot soit prononcé avec δ ouvert et qu'il soit toujours du genre féminin ne permet pas de rejeter totalement cette hypothèse. Sous l'influence de la langue du conquérant, il y aurait eu regain de vie d'un vieux mot gallo-roman transplanté en Nouvelle-France mais rapidement condamné au dépérissement.

MOQUE

Les attestations relevées sont les suivantes :

« quatre pots de fayance, une moque de graye » (APQ, Saillant, 5 août 1776, Québec); « une moque de fer blang » (APQ, Miray, 17 août 1785, Beauport); « une moc de fer blang » (id., 27 mai 1786); « deux caftiere, une moque, un couloir, un fanal, et une tasse de fer blang » (id., 15 juillet 1786); « une bolle et deux salieres de grais et une moc » (id., 12 fév. 1788); « un couloir, un fanal, une moc de chopine, un antonoir et une tasse de fer blang » (id., 19 août 1791, Lévis); « un pot ou moc d'un demiard » (id., 9 avril 1795); « une moc vernie en fer blanc » (id., 24 juillet 1795); « trois moc en fer blanc avec un couloir » (id., 12 août 1799); « un lot de mogues adjugés... » (AJQ, Berthelot, 5 mars 1799, Québec); « quatre mogues adjugés... » (id.).

Dans les parlers de France, ce mot se rencontre fréquemment sur une étroite bande le long de la côte depuis la Normandie jusqu'à la Gascogne (signalons aussi une attestation à Boulogne dans le Pas-de-Calais). Il y désigne généralement un vase pour boire non métallique et se présente tantôt sous la forme moque (f.), tantôt sous la forme moque (f.) ; depuis

^{1.} Le FEW classe la majorité des attestations qu'il a relevées (soit celles sous la forme moque, soit celles sous la forme mogue) sous le néerlandais mokke «cruche, timbale...» (16, 563 b). Cependant, quelques attestations se retrouvent plutôt sous l'étymon breton môg « feu » (20, 14 : « Nantes : mogue f. « tasse cylindrique à anse, en grosse poterie vernissée allant au feu », moque, Gennes mogue « bol » »). C'est évidemment là une inconséquence. D'autre part, le g final des formes mogue placées sous l'étymon néerlandais mokke n'est pas expliqué. En fait, il vaudrait probablement mieux placer toutes ces formes sous mokke et voir dans les formes mogue une influence du breton môg ou inversement (une influence de l'anglais mug « tasse, pot, etc. », attesté depuis le xvie siècle, toujours avec g final, et d'origine inconnue selon le Oxf. Engl. Dict. vol. VI, 745 c, est également possible ; en fait, il doit y avoir une parenté, en dernière analyse, entre l'anglais mug, le bre-

le début du XIX^e siècle, *moque*, pris évidemment aux parlers du Nord-Ouest et de l'Ouest, a franchi le seuil des dictionnaires français ¹.

De l'analyse des attestations québécoises précitées, trois constatations s'imposent d'emblée : 1° sauf dans le cas de la plus ancienne attestation, le mot est toujours appliqué à une réalité métallique ; 2° le mot désigne, d'après un certain nombre d'attestations, un pot et non une tasse 2 ; 3° ici encore le mot n'apparaît, dans les documents que nous avons dépouillés, qu'à la fin du XVIIIe siècle, c.-à-d. après 1760.

A ces trois constatations, nous ajoutons que, d'une part, G. Massignon (qui a relevé ce mot sous la forme m ó g et avec le sens de tasse en terre en un point au sud du Nouveau-Brunswick, voir Les parlers français d'Acadie, II, p. 539) et l'historien québécois R.-L. Séguin, dans son ouvrage La civilisation traditionnelle de l'« habitant » aux XVIIe et XVIIIe siècles (voir notamment le chapitre II), n'ont pas rencontré ce mot dans leurs dépouillements d'anciens documents, et que, d'autre part, les attestations fournies par nos documents sont (sauf dans le cas de la première) de la main de notaires (Miray et Berthelot) qui accordent volontiers droit de cité aux anglicismes 3.

Ces constatations amènent à se demander si moque (ou mogue) n'est pas un anglicisme pur et simple. L'anglais connaît en effet un mug, prononcé mòg (voir ci-dessus), qui désigne avant tout une tasse, mais qui peut aussi désigner un pot, une timbale, etc. Nous pensons, en fait, que moque (ou mogue) est un mot apporté en Nouvelle-France par les colons du Nord-Ouest et de l'Ouest (la forme moque, inattestée en anglais aussi bien jadis que de nos jours (voir Oxf. Engl. Dict.) incite à admettre une continuité gallo-romane, d'autant plus que cette forme est toujours au féminin dans nos documents) avec le sens de tasse non métallique, mais qu'il n'a fait

ton $m \hat{o}g$ et le néerlandais mokke, mais ce problème ne nous concerne pas ici). Outre les attestations fournies par le FEW, voir aussi G. Massignon, Les parlers français d'Acadie, Paris, 1962, II, p. 539 et ALO, carte Tasse en terre allant au feu.

- 1. Voir FEW 16, 563 b; également Petit Robert 1111 b.
- 2. L'attestation la plus claire en ce sens est évidemment « un pot ou *moc* d'un demiard »; mais des attestations comme « une *moque*... une tasse de fer blang », « une bolle [= tasse en québécois]... une *moc* », « une *moc* de chopine... une tasse de fer blang », nous apparaissent également explicites, d'autant plus que toutes ces attestations sont de la main de celui qui écrit « un pot ou *moc*... ».
- 3. Nous constatons même, qui plus est, que dans les documents de Miray qui s'échelonnent de 1772 à 1807, le mot *moque* n'apparaît qu'en 1785, date où se rencontrent précisément les premiers anglicismes dans les écrits de ce notaire.

que vivoter jusqu'à la fin du XVIII^e siècle; la première attestation ci-dessus (« une moque de graye ») est probablement un témoignage de cet apport gallo-roman. Le mot a cependant connu, à notre avis, avec toutefois un léger glissement sémantique, un fort regain de vie après la conquête anglaise, et ce, parce que le commerce anglais a mis sur le marché québécois un pot en fer blanc qu'il désignait du nom de mug (pron. m o g). Il semble donc qu'ici encore l'anglais n'a fait que redonner vie à un terme gallo-roman qui était en train de dépérir au Québec.

Cependant, cette renaissance de cloque et de moque n'aura pas été durable. De nos jours, il semble bien que ces deux mots ne soient plus en usage au Québec. Moque n'est même pas consigné au Glossaire en 1930; quant à cloque, bien que le Glossaire lui ouvre ses colonnes, nous ne l'avons jamais entendu (nous sommes originaire de Saint-Augustin, petite localité située à environ vingt kilomètres à l'ouest de Québec) : ce n'est peut-être pas là une preuve de sa mort, mais sûrement un indice qu'il est en voie de disparition.

Cette brève étude montre le grand intérêt de l'analyse des documents non littéraires pour l'histoire de l'anglicisme au Québec, comme, au reste, pour celle du lexique québécois en général. Comme M. Baldinger l'a mis en évidence à propos de l'histoire du vocabulaire français et dialectal, le dépouillement exhaustif des documents non littéraires est le meilleur moyen d'écrire une « biographie » sérieuse des mots (voir notamment son article « L'importance de la langue des documents pour l'histoire du vocabulaire galloroman » dans RLiR XXVI, 1962, p. 309-330). Il en est de même en québécois : sans nos dépouillements exhaustifs d'inventaires de biens de jadis, on ne pouvait que se perdre en conjectures à propos de la « biographie » de cloque et de moque 1.

Principaux sigles.

AJQ: Archives Judiciaires de Québec.

AN : Actes de Notaires.

APQ: Archives de la Province de Québec.

PC: Petites Collections.

Québec-Lyon.

Marcel Juneau.

1. Dans notre ouvrage Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec. Étude des graphies des documents d'archives, Paris-Québec, 1971, nous avons pu montrer à souhait qu'il en était ainsi en ce qui concerne l'histoire de la prononciation.